

# CONSIGNES ORGANISATIONNELLES à l'attention des parents d'élèves et des élèves CONCERNANT LA REPRISE AU COLLEGE

## PREAMBULE

Les conditions d'ouverture de l'établissement reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020. (Le *Protocole Sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées* est consultable sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) ou via la page d'accueil du site de l'académie Orléans-Tours).

Le protocole du collège qui en découle repose sur la présentation des principes généraux du protocole national et des fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- nettoyage/désinfection des locaux ;
- sanitaires ;
- accueil des élèves ;
- salles de classe ;
- gestion de la circulation des élèves et des adultes ;
- gestion de la demi-pension ;
- récréation ;
- activités sportives et culturelles ;
- enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques ;
- personnels ;
- cas suspect ou avéré.

Ce protocole repose également sur les cinq fondamentaux :

- ❖ **le maintien de la distanciation physique ;**
- ❖ **l'application des gestes barrière ;**
- ❖ **la limitation du brassage des élèves ;**
- ❖ **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- ❖ **la formation, l'information et la communication.**

## ***L'accueil et l'organisation des arrivées et des sorties des élèves :***

L'accueil des élèves de tous les niveaux de classes s'effectuera en alternance dans la semaine.

**Pour le niveau 6<sup>ème</sup>** : les élèves seront présents au collège **les jeudis**. Les autres jours s'effectueront au domicile à distance. **1<sup>er</sup> jour d'accueil : jeudi 4 juin.**

**Pour le niveau 5<sup>ème</sup>** : les élèves seront présents au collège **les vendredis**. Les autres jours s'effectueront au domicile à distance. **1<sup>er</sup> jour d'accueil : vendredi 5 juin.**

**Pour le niveau 4<sup>ème</sup>** : les élèves seront présents au collège **les lundis**. Les autres jours s'effectueront au domicile à distance. **1<sup>er</sup> jour d'accueil : lundi 8 juin.**

**Pour le niveau 3<sup>ème</sup>** : les élèves seront présents au collège **les mardis**. Les autres jours s'effectueront au domicile à distance. **1<sup>er</sup> jour d'accueil : mardi 9 juin.**

**Pour la Segpa** : les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> auront cours les lundis et les jeudis.

Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> auront cours les mardis et les vendredis. **Suivre les instructions données aux familles par téléphone par le directeur de segpa.**

**Pour l'ULIS** : les élèves auront cours les mardis et les jeudis. **Suivre les instructions données aux familles par téléphone par la coordonatrice de l'ULIS.**

**Le mercredi, les élèves du général et de la Segpa ne seront pas accueillis au collège.**

Les arrivées et les sorties seront échelonnées sur une amplitude d'une heure afin de faire respecter le maintien de la distanciation physique pour tout le monde, y compris pour les parents dès l'accès au parvis du collège.

**L'arrivée des élèves** s'effectuera en échelonnement à partir de **8h15 et jusqu'à 9h15** de la façon suivante :

**Gr 1 à 8h15 ; Gr 2 à 8h30 ; Gr 3 à 8h45 ; Gr 4 à 9h et Gr 5 à 9h15**

**La sortie des élèves** s'effectuera en échelonnement à partir de **16h et jusqu'à 17h** de la manière suivante :

**Gr 1 à 16h ; Gr 2 à 16h15 ; Gr 3 à 16h30 ; Gr 4 à 16h45 et Gr 5 à 17h.**

**Pour les élèves de SEGPA, d'ULIS et pour les élèves des personnels prioritaires, l'arrivée s'effectuera à 8h et la sortie à 15h 50.**

**Pour les élèves des personnels prioritaires, les jours d'alternance où les enfants n'ont pas cours, l'accueil sera possible mais nécessitera une attestation de l'employeur de la part des parents.**

**Pour ces enfants, s'ils sont externes, le Régime 1 de demi-pensionnaire est possible et dans tout les cas, il est vivement conseiller pour éviter tout brassage des élèves.**

## ***Le Régime des élèves***

L'accueil à la journée nécessite une prise en charge de l'élève uniquement en **Régime 1**, à savoir : l'élève arrive le matin et n'est pas autorisé à quitter le collège avant la fin de la journée selon les horaires définis par le protocole , sauf si un responsable signe une décharge à chaque fois que nécessaire ou vient récupérer son enfant au collège.

La demi-pension fonctionnera. Tous les élèves externes auront la possibilité de procéder au changement de régime externe pour devenir demi-pensionnaire avec les mêmes avantages que les élèves demi-pensionnaires. (voir le paragraphe **Fonctionnement de la demi-pension, page 4** pour plus d'information).

Ce fonctionnement a été conditionné par l'étude préalable des possibilités d'adaptation aux transports scolaires, y compris pour les élèves en situation de handicap.

***Maintien de la distanciation physique pour les élèves :***

Le maintien de la distanciation physique sera appliqué dès l'arrivée sur le parvis du collège et sera matérialisé sur le sol par des croix dans le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne afin d'éviter tout contact direct, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Cette distanciation est matérialisée par des croix au sol à plusieurs endroits : parvis, entrée, hall, préau, couloirs, toilettes, cour, restaurant scolaire.

Lors de son arrivée, l'élève vient se positionner sur une croix afin de respecter la distanciation. Il fera de même pour chaque zone où le marquage l'exigera.

Tout sera matérialisé par du marquage au sol pour bien différencier les différentes zones par des couleurs (rouge, vert, bleu, jaune, blanc) et des affichettes pour bien repérer le sens de circulation dans les différentes parties du bâtiment.

Tout déplacement ne pourra se faire sans la surveillance d'un adulte et aucune circulation ne sera permise en dehors de la planification journalière établie et conditionnée par les règles de distanciation afin d'éviter tout brassage et croisement. Ceci, dès l'arrivée de l'élève au collège et jusqu'à sa sortie du collège en fin de journée.

### ***L'application des gestes barrière***

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le respect des gestes barrière fera l'objet d'une sensibilisation quotidienne, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

#### **→ Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

**Le lavage des mains doit être réalisé, au minimum :**

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations

- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains se fait aux blocs sanitaires qui sont rendus mixtes avec suppression des urinoirs et limitées à 4 élèves par blocs sanitaires sous la surveillance d'un adulte à chaque bloc.

A noté également que les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, de feuilles, cahiers ou manuels scolaires etc., **seront proscrits**. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire (matériel scolaire nécessaire pour la journée). De même, l'usage des tablettes sera interdit.

### → Le port du masque

Pour les élèves et les personnels, le port du masque « grand public » est obligatoire au collège.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants pour la montée dans le bus le matin et pour la montée dans le bus en fin de journée ou pour effectuer les trajets domicile-collège le matin et collège –domicile l'après-midi si l'élève est externe.

En contre partie, **le collège fournira 4 masques en tissus lavable aux collégiens** qui effectueront leur reprise dès le 1<sup>er</sup> jour de leur arrivée au collège.

**Il appartiendra aux familles de laver les masques au retour du domicile. Une information spécifique est transmise en annexe avec un engagement demandé à la famille concernant le lavage des masques. Les 4 masques devront être réutilisés jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

### → La ventilation des classes et autres locaux

Chaque groupe d'une quinzaine d'élèves aura une salle de classe dédiée et une place dédiée dans la salle de classe. Une bande rouge au sol matérialisera l'espace de distanciation à ne pas franchir.

Les élèves ne seront pas autorisés à se déplacer.

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

### → Le fonctionnement de la demi-pension

L'accès à la demi-pension sera échelonné et possible **y compris pour les élèves externes**.

La qualité de ½ pensionnaire pour les élèves externes devrait être privilégiée pour les parents d'élèves externes pour des raisons sanitaires (limitation des entrées et des sorties, maintien de la distanciation physique, limitation de l'usage des masques à fournir par les familles pour le retour au domicile,...). Dans ce cas, **un formulaire de changement de régime est à compléter** (cf document joint).

Ce changement de régime pour les élèves externes pourra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une demande d'aide d'urgence au titre du fonds social auprès de l'assistance sociale du collège. Un repas unique sera servi. Les plateaux et couverts seront filmés et positionnés sur les tables pas les agents. Le plat principal chaud sera apporté à table par les agents et la desserte effectuée pas les agents de façon à ce qu'aucun contact ou brassage ne puissent s'établir entre les élèves.

### ***La limitation du brassage des élèves***

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage.

Pour ce faire, les salles spécifiques seront proscrites (arts plastiques, musique, sciences physique, svt et technologie) de même que tous les lieux communs (foyer des élèves, CDI, salles informatiques, espaces jeux dans la cour, casiers des élèves sous le préau et dans le hall,...).

Les emplois du temps des élèves sont remodelés en fonction du nombre d'élèves à accueillir et en fonction du nombre d'enseignants et de personnels présents dans l'établissement pour prendre les élèves en charge. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de groupes différents.

C'est la raison pour laquelle une rotation selon les jours de la semaine est mise en place par niveau de classe.

**Pour les intercourrs et la circulation, sur le parvis, dans la cour, dans la classe, dans le réfectoire, dans les couloirs**, les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Des marquages au sol donneront le sens circulation et les positionnements à respecter par les élèves et les personnels.

**Les récréations** sont organisées par groupes selon les salles et selon des zones, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. En cas de difficulté d'organisation, elles seront remplacées par des temps de pause en classe à la fin d'une séquence de cours.

## **Manquement aux mesures mise en place par le protocole du collège**

**Tout manquement grave** de la part d'un élève aux mesures sanitaires mises en place dans le cadre du protocole sanitaire et organisationnel de l'établissement sera sanctionné par une mesure conservatoire de l'établissement jusqu'à la tenue du conseil de discipline.

Il en sera de même pour tout élève qui perturbera volontairement les séquences pédagogiques ou qui viendra sans son matériel scolaire.

### ***Le nettoyage et la désinfection des locaux***

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Ils seront effectués tous les jours par les agents et autant que nécessaire dans la journée selon les lieux de passage (hall, sanitaires, espace communs, salle informatique...)

**Si l'établissement ne peut faire l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée il ne pourra pas accueillir les personnels et les élèves.**

### ***La formation, l'information et la communication pour les élèves***

Le jour de la reprise, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire au quotidien, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation qui pourront également être répétées aux élèves par des enseignants et le personnel de vie scolaire tout au long de la semaine.

Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site Internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

Sinon, toutes les informations émanant du collège sont généralement transmises sur Pronote et sur le site de l'établissement

# FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES FAMILLES POUR LA PERIODE DU 2 JUIN AU 4 JUILLET 2020

**(Formulaire à compléter pour chaque enfant concerné et à remettre impérativement à  
l'enfant pour le jour de la reprise)**

Je soussigné.e, Madame .....

Monsieur.....

m'engage volontairement pour que mon enfant..... retourne au collège  
durant toute la période du 2 juin au 4 juillet 2020 selon les modalités établies par le protocole du  
collège Les Provinces.

Je prends conscience que :

-la sécurité et le respect des règles sanitaires de tous sont une priorité absolue.

-l'organisation de la vie au collège a été prévue pour garantir les règles sanitaires au mieux et  
une surveillance renforcée des élèves sera de mise.

-les élèves qui ne respecteraient pas la sécurité sanitaire de tous seront sanctionné.(e)s.

Je suis conscient.e que des risques potentiels de contamination existent (malade a-  
symptomatique, élève mettant en échec la protection des autres et l'organisation prévue, ...).  
Ni les personnels de direction, ni les adultes qui encadrent les élèves ne pourront être rendus  
responsables si malgré toutes les mesures prises, des cas de contaminations surviennent  
parmi les personnes qui fréquentent l'établissement.

Fait à ....., le .....

Signatures des responsables légaux :

(Précédées de la mention lu et approuvé)

Père :

Mère :